

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20220307_02

Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022

Date d'affichage du compte rendu : 14 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021 Budget communal

M. le Maire expose les résultats suivants à affecter :

➤ **Budget principal communal**

Section de fonctionnement

Résultat à la clôture de l'année 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021 à affecter
+ 349 576,28 €	+ 247 138,26 €	+ 596 714,54 €

Section d'investissement

Résultat à la clôture de l'année 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé 2021 à affecter
+ 104 194,49 €	- 305 317,0 €	+ 201 122,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, M. le Maire ne participant pas au vote, d'affecter ce résultat comme suit :

Considérant les restes à réaliser du budget communal suivants :



- Dépenses : 21 000,00 €
- Recettes : 78 575,00 €

c/D001 « Résultat d'investissement reporté »..... 143 547,56 €

c/R1068 « Affectation du résultat »143 547,56 €

c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 453 166,98 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



L'adjointe au maire,

Anne-Marie MIVELLE